



Bruxelles, le 03/02/2022

A l'attention des membres de l'Assemblée générale du Belgian Disability Forum asbl (BDF)

Nos références : 2022-02-03-BDF-AG-2022-03-17-Convocation
Votre correspondant : Olivier Magritte
Annexes : Formulaire d'inscription, Formulaire de procuration et PV de l'AG du BDF du 11 mars 2021

Objet : ordre du jour de l'AG ordinaire et de l'AG extraordinaire du 17 mars 2022 à Bruxelles (visioconférence – lien zoom communiqué fin février)

Chère Madame, Cher Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous inviter à l'**Assemblée générale ordinaire et à l'Assemblée générale extraordinaire du BDF.**

Celles-ci se tiendront le **17 mars 2022, selon l'horaire suivant** :

- de **12h30 à 13h45** : Assemblée générale ordinaire
- de **13h45 à 14h20** : Assemblée générale extraordinaire
- Pause de 10 minutes
- de **14h30 à 16h00** : partie informative consacrée à l'impact du recours croissant et systématique des nouvelles technologies sur la vie des personnes en situation de handicap

Lieu de réunion

- en visioconférence : utilisation de la **plateforme ZOOM**. Pour l'accès à la plateforme ZOOM, vous recevrez les informations nécessaires par mail avec le lien de la réunion fin février.
- traduction simultanée Français-Néerlandais

Confirmation de votre participation

Afin de faciliter l'organisation de la réunion, pouvons-nous vous inviter à confirmer votre présence **avant le 3 mars 2022** et à nous retourner le document de participation joint à la présente.



Bruxelles, le 03/02/2022

Procuration

Une procuration vous est fournie en pièce attachée. Dans l'hypothèse où aucun mandataire de votre organisation ne pourrait participer à l'Assemblée générale ordinaire et/ou à l'Assemblée générale extraordinaire, merci de bien vouloir nous la renvoyer dûment complétée **avant le 3 mars 2022**.

Compte tenu des quotas de présence et de vote exigés par la loi, nous insistons sur le fait que **vous devez donner votre procuration à un représentant d'une autre organisation membre de l'Assemblée Générale du BDF**.

Etant entendu que chaque organisation membre ne peut être détentrice que d'une seule procuration, pouvez-vous vérifier auprès de l'organisation à laquelle vous donnez procuration si elle pourra vous représenter valablement ?

Si cette procédure ne pouvait être respectée, nous serions contraints de convoquer une nouvelle AG extraordinaire à une date ultérieure.

N'hésitez pas à prendre contact avec le secrétariat du BDF en cas de doute.

Ordre du jour

A. Ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire (12h30 – 13h45) :

1. Approbation du PV de l'AG du 11/03/2021
2. Membres : affiliations et désaffiliations 2022
3. Présentation du Rapport d'activité 2021
4. Approbation du Rapport d'activité 2021
5. Présentation des comptes 2021
6. Présentation du rapport du commissaire aux comptes 2021
7. Approbation des comptes 2021
8. Décharge du Commissaire aux comptes
9. Décharge des Administrateurs
10. Présentation du plan d'action 2022
11. Présentation des prévisions budgétaires 2022
12. Approbation du plan d'action 2022
13. Approbation des prévisions budgétaires 2022
14. Divers

B. Ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire (13h45 – 14h20)

1. Election des membres du Conseil d'administration du BDF pour la période courant du 1/7/2022 au 30/6/2026
2. Modification des statuts du Belgian Disability Forum asbl
3. Approbation du rapport de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 mars 2022

C. Partie informative (14h30 – 16h00) : l'impact du recours croissant et systématique des nouvelles technologies sur la vie des personnes en situation de handicap

Les intervenants invités sont :

- monsieur Mathieu Michel, Secrétaire d'Etat à la Digitalisation
- un député européen ou une députée européenne
- un travailleur social ou une travailleuse sociale
- un juriste spécialisé ou une juriste spécialisée concernant les implications au niveau de la législation
- un représentant ou une représentante de l'European Disability Forum



Bruxelles, le 03/02/2022

Confirmation du nom des intervenants vous sera communiquée dès que possible.

Actes de Candidature au Conseil d'administration

Les mandats au Conseil d'administration du BDF sont au nombre minimum de 5. Ils ne sont pas rémunérés et la participation aux réunions ne fait l'objet d'aucun défraiement.

Le secrétariat acceptera les candidatures pour le Conseil d'administration du BDF **jusqu'au 3 mars 2022**. Merci de les envoyer, par e-mail à info@bdf.belgium.be.

Pour être valable, la lettre de candidature devra être accompagnée d'un curriculum vitae et d'un extrait du casier judiciaire récent.

Les réunions du conseil d'administration sont organisées, en général, le premier mardi des mois de janvier, mars, mai, septembre et novembre. En fonction des urgences, il est possible qu'un CA intermédiaire soit convoqué par le Président.

Ces réunions impliquent un investissement régulier pour pouvoir suivre l'évolution des législations européennes et des processus de l'ONU.

Les administrateurs doivent parfois répondre à des sollicitations urgentes du secrétariat par e-mail. Ils représentent parfois le BDF lors de réunions extérieures.

Points « divers »

Les points « divers » doivent être communiqués au secrétariat au plus tard le **3 mars 2022**. Ils seront abordés en point 14 de l'AG ordinaire.

Traduction en langue des signes

Le BDF prend en charge les frais d'interprétation en langue des signes. Merci aux personnes intéressées de réserver un(e) interprète. Le secrétariat peut effectuer la réservation si elles le demandent.

Malheureusement, en raison du nombre limité d'interprètes en langue des signes francophones, le BDF n'est pas en mesure de garantir la présence effective de ceux-ci.

Dans le cas où la personne intéressée ne pourrait être présente le 17 mars 2022, le BDF souhaite être averti au plus tôt, afin de pouvoir décommander le service d'interprétation en langue des signes francophone de Belgique. Si ce n'est pas le cas, le BDF se réserve le droit de facturer le service à l'intéressé.

Dans l'attente de vous rencontrer le 17 mars 2022, recevez, Chère Madame, Cher Monsieur, nos meilleures salutations.



Bruxelles, le 03/02/2022

Au nom du BDF
La Secrétaire Générale

Gisèle MARLIÈRE
Secrétaire générale

Au nom du BDF
Le Président :

Pierre GYSELINCK
Président

